

Arrêté n°

## ARRÊTÉ

Le président d'Angers Loire Métropole,  
Maire de la Ville d'Angers,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-18 et L. 2122-20,

Vu le code de la voirie routière, article L 141-2 et suivants, articles R 141-4 et suivants,

Considérant le dossier préalable établi en vue du déclassement cité ci-dessous,

Considérant qu'il doit être procédé au déclassement d'espaces publics à usage de voiries et de stationnements situés rue Le Nôtre à Angers en vue de leur cession à la Soclova, dans le cadre de la démarche d'optimisation du patrimoine d'Angers Loire Métropole, et dans un objectif de développement économique,

Considérant que la cession concerne la parcelle cadastrée section IS n° 20 d'une surface de 4 976 m<sup>2</sup>, au 8 rue Le Nôtre à Angers, composée d'un immeuble à usage professionnel, d'espaces verts autour du bâtiment, d'un parking d'environ 70 places et de deux voies d'accès à ce parking (l'une par le nord-est à partir de la rue André Le Nôtre, l'autre par le sud à partir de l'angle de la rue Jean Sixmera et de la rue André Le Nôtre) destinés à être déclassés avant la vente de l'ensemble de la parcelle au profit de la Soclova,

## ARRÊTE

**Article 1 :** Il sera procédé à une enquête publique dans les formes prévues par le code de la voirie routière en vue du déclassement d'espaces publics à usage de voirie situés au 8 rue André Le Nôtre à Angers, sur la parcelle cadastrée section IS n° 20 et dont leur surface représente environ 2 530 m<sup>2</sup>, en vue de leur cession à la Soclova.

**Article 2 :** Mme Brigitte CHALOPIN, juriste en retraite, est désignée comme commissaire-enquêteur.

**Article 3 :** L'enquête sera ouverte **du lundi 15 juin 2026 au lundi 29 juin 2026 inclus**, au siège d'Angers Loire Métropole, direction aménagement et développement des territoires, chaque jour ouvrable, de 9h à 12h30 et 14h à 17h,

**Article 4 :** Les pièces du dossier de déclassement, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au siège d'Angers Loire Métropole, direction de l'aménagement et développement des territoires, pendant toute cette période, aux jours habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 14h à 17h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et éventuellement consigner ses observations sur le registre d'enquête mis à sa disposition, ou les adresser par voie postale au commissaire-enquêteur à l'adresse d'Angers Loire Métropole (BP 80011 – 49020 ANGERS Cedex 02), siège de l'enquête publique.

**Article 5 :** Mme le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour y recevoir ses observations le jour de la clôture de l'enquête :

**Lundi 29 juin 2026, de 14h à 17h**  
**Hôtel de Communauté - Angers Loire Métropole**  
**83 rue du Mail - Angers**  
**Direction de l'aménagement et développement des territoires**

**Article 6 :** Un avis au public ainsi que le présent arrêté faisant connaître l'ouverture de l'enquête seront publiés par voie d'affichage et sur le site officiel de la ville d'Angers ([www.angers.fr](http://www.angers.fr)) 15 jours au moins avant l'ouverture de ladite enquête, et pendant toute la durée de celle-ci.

**Article 7 :** A l'expiration du délai prévu à l'article 3 du présent arrêté, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui transmettra au président d'Angers Loire Métropole le dossier et le registre avec ses conclusions.

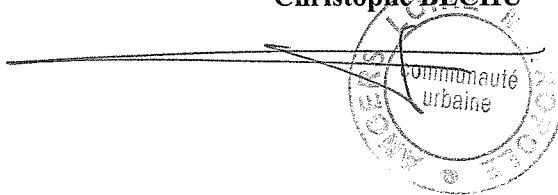
**Article 8 :** Le directeur général des services d'Angers Loire Métropole est chargé de veiller à l'exécution du présent arrêté.

**13 MAI 2026**

Fait à Angers, le

**Le Président d'Angers Loire Métropole,**  
**Christophe BÉCHU**

*Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérécourse dans un délai de deux mois.*



## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté du Président

Numéro attribué à l'acte : AR-2026-175

Objet de l'acte : Angers - Rue André Le Nôtre - Arrêté d'ouverture d'enquête publique  
Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 5 - Autres actes de gestion du domaine public  
Date de l'acte :  
Annexe : Plan

Identifiant de télétransmission : 049-244900015-20260513-lmc1H51290H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H51290H1

Date de transmission en Préfecture : 13 mai 2026

Date de réception en Préfecture : 13 mai 2026